

Axe 2

Un projet social et de service



Des infrastructures pour accueillir

Le territoire dispose par ailleurs d'un bon niveau d'infrastructures. Que ce soit pour accueillir et promouvoir des manifestations, assurer des services à la population ou encore proposer des activités sportives le Bassin poursuit une politique d'investissement et d'entretien des infrastructures du territoire.

Un Bassin plein de vie

Le Bassin dispose de nombreux atouts : Une dynamique économique forte, des clubs sportifs de haut niveau, des regroupements culturels et des animations tout au long de l'année sur l'ensemble des communes du territoire.



Publics fragiles

Les besoins liés aux personnes fragiles sont nombreux : Services de proximité, aide au maintien à domicile, habitabilité des logements, etc. Pour cette raison la CCBPAM peut intervenir de manière complémentaire aux autorités compétentes en matière de santé pour accompagner cette étape de la vie et ce dans la limite des compétences qu'elle exerce. Accompagnement financier à l'adaptation du logement, soutiens associatifs, ou encore adaptation des réseaux de transport aux personnes à mobilité réduite, de nombreuses actions ont déjà été mises en place au cours des dernières années en faveur des publics fragiles.

Analyser et coordonner

Pour mieux agir, la CCBPAM doit analyser les besoins sociaux du territoire. Avoir une bonne compréhension de l'articulation entre les acteurs permettra d'intervenir au plus proche des besoins des personnes fragilisées.

Autre objectif : Mieux coordonner et standardiser l'action, ce qui se traduit par un recensement des actions communales en matière d'accueil, d'information et de sensibilisation des publics fragilisés.

Finaliser le contrat local de santé

Un contrat local de santé est une convention signée entre les Agences régionales de santé (ARS) et une intercommunalité.

Les objectifs de ce contrat : Permettre une réduction des inégalités locales de santé et permettre la mise en conformité de la collectivité avec le projet régional de santé (PRS) de l'ARS.

Afin de pouvoir mieux répondre aux besoins des personnes fragiles, la CCBPAM va mettre en oeuvre le contrat local de santé pour mieux comprendre les enjeux du territoire en matière de santé et pouvoir apporter des réponses concrètes au problématiques locales.

Améliorer l'accueil des personnes fragiles

En vue d'un territoire plus performant dans l'accompagnement des personnes fragiles, la CCBPAM souhaite encourager et promouvoir le développement coordonné de lieux type : maison de santé pluriprofessionnelles et locaux partagés.

Ces structures pourront permettre de consolider l'offre en matière de santé sur le Bassin de vie et de mieux répondre aux besoins des habitants du territoire.

Votre avis nous intéresse.



Une volonté de construire ensemble

Afin que le projet de territoire soit le reflet d'une volonté commune, vous pouvez exprimer vos envies, vos besoins et idées pour renforcer l'attractivité du territoire

Il vous suffit d'adresser votre témoignage via le formulaire en ligne ou à l'adresse suivante :

herve.rotatinti@bassin-pont-a-mousson.fr



Bon à savoir

La communauté de communes est un EPCI à fiscalité propre qui associe des communes en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

Elle exerce, aux lieux et places des communes membres, des compétences obligatoires et des compétences optionnelles, ainsi que des compétences supplémentaires que les communes lui transfèrent.

La Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson exerce dans ce cadre les compétences ci-listées ;

Les domaines de compétence

Développement économique

Finances

Culture

Mobilités

Services aux communes

Collecte et traitement des déchets

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Environnement et transition énergétique

Piscine et sports

Affaires sociales et prévention de la délinquance

Tourisme

Petite enfance & jeunesse

Habitat et gens du voyage

Aménagement du territoire

